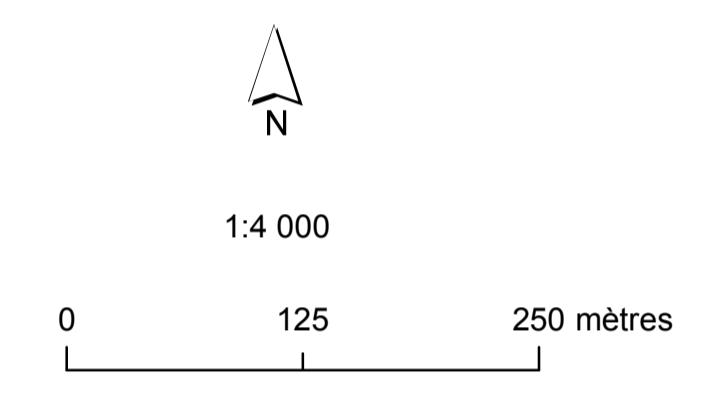
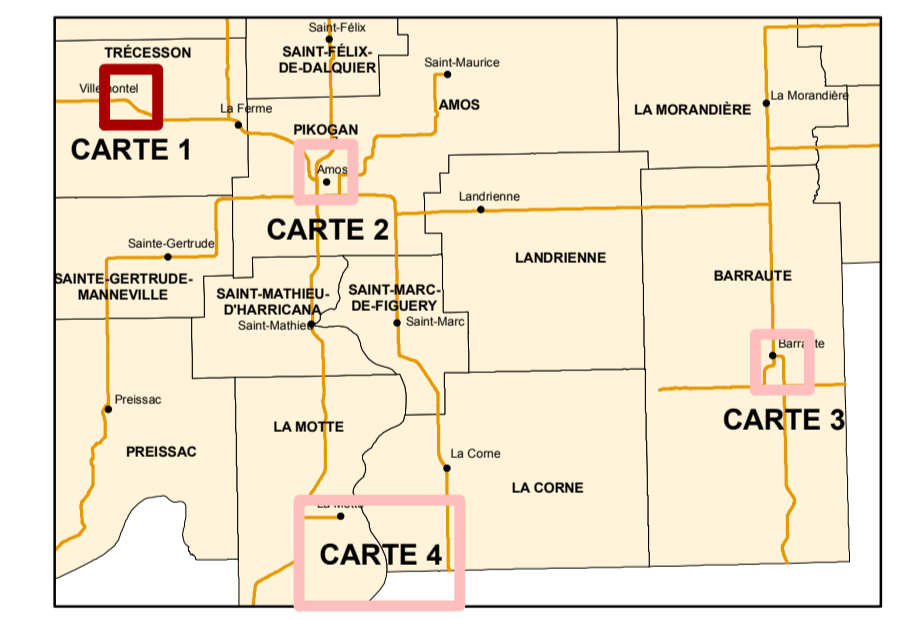


- ZONE À RISQUE D'INONDATION
- POINT COTÉ
- COURBE DE NIVEAU (équidistance de 10 m)
- RUISSEAU PERMANENT
- RUISSEAU INTERMITTENT
- PLAN D'EAU
- CADASTRE



MRC D'ABITIBI Index des cartes du RCI



RÈGLEMENT # 90
Règlement de contrôle intérimaire (RCI)
relatif à la protection des rives,
du littoral et des plaines inondables

MRC D'ABITIBI
Lac Davy **Carte 1/4**

RÉALISATION	MRC d'Abitibi
CARTOGRAPHIE	Stéphane Vachon, Tech. en géomatique
DATE	Août 2006
AVIS DE MOTION	11 janvier 2006
ADOPTÉ LE	25 octobre 2006
ENTRÉ EN VIGUEUR LE	15 décembre 2006

Sources : - Ministère des ressources naturelles, BDQ (1994)
- MRC d'Abitibi, matrice graphique numérique, 2006
La localisation et la délimitation de la zone à risques d'inondation ont été établies à partir :
- Des cotes de crue contenues dans le rapport technique du Centre d'expertise hydrique du Québec No. PDCC 08-L03, Juin 2001
- Du plan topographique montrant la cote de récurrence de crue de grand courant (0-20 ans) de 306,5 mètres pour le lac Davy, Dossier 06-BT-240, minute 12 402, produit par Descoteaux et Ouellet, Arpentiers-Géomètres, 10 août 2006
- De la carte "Délimitation d'une zone inondable", Dossier S-1123, minute 20 275, produite par Sylvester, Julien, Lederc, Arpentiers-Géomètres, 16 novembre 2005
Hors de l'usage auquel il est destiné, ce document n'a aucune valeur.